

# Atelier de criminologie lacanienne « Honte, culpabilité, Responsabilité »

### Argument général et premier

#### Problématique-question.

« Répondre au crime, sinon du crime, est le lot de toute société humaine. Si le lien passe par la loi, le crime en est la menace, la dissolution, la rupture. Parce qu'il s'articule à un moment acéphale du sujet qui, dans cet acte, s'affranchit de tout lien à lui-même et à l'autre, le crime demeure profondément humain »<sup>1</sup>.

Une fois l'acte commis, plusieurs champs professionnels sont confrontés aux énoncés de sujets « criminels » ; police, procureur, juge, agent de probation, autorité et personnel pénitentiaire, éducateurs, travailleurs sociaux, soignants (la liste n'est pas exhaustive). Mais, si nous écoutons (prêtons attention à) ces sujets dont les actes bouchent/voilent souvent l'horizon de l'entendement, qu'entendons-nous (comprenons-nous) dans ces dires ?

S'intéresser à la structure et aux contenus des dires, c'est s'occuper des rapports entre le « monde et la scène ». Ceux-ci permettent « de rendre compte du mode constituant de notre raison, en tant qu'elle est logos, à la fois discours et savoir » C'est cette « scène sur laquelle nous faisons monter ce monde (qui) est le lieu où les choses (...) viennent à se dire » ².

L'idée de départ est ainsi de réunir des personnes concernées et intéressées non seulement par le champ juridique mais surtout par ce qui se passe lorsqu'elles sont confrontées aux paroles d'un sujet qui a mis en scène un passage à l'acte illégal/criminel.

#### Pourquoi « atelier »?

L'atelier se veut un espace consacré au travail de création et de fabrication d'une culture criminologique fondée sur l'écoute du matériau singulier, souvent autiste, que constitue l'énoncé du sujet « criminel ».

Le but est de créer les conditions d'un travail régulier orienté par la psychanalyse. Nous dégagerons, à partir d'exemples concrets ainsi que de lectures, des points d'appui pragmatiques qui éclairent le discours du « criminel ».

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Francesca Biagi-Chai, « Lacan criminologue », Cause Freudienne n 79, 2011, p. 88

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Clotilde Leguil, « Sartre avec Lacan », le Champ Freudien, Navarin, 2012, p.187.

#### Pourquoi criminologie? Parce que le crime est une signature humaine.

Comme le révèle sa pratique à la Préfecture de police entre 1928 et 1929, ainsi que sa thèse sur le cas Aimée<sup>3</sup> et finalement deux textes traitant de la criminologie<sup>4</sup>, le Docteur Jacques Lacan (1901 – 1981) s'est intéressé à cette forme radicale de séparation d'avec l'autre, à cette énigme qu'est le crime<sup>5</sup>.

Le champ de la criminologie où domine la recherche de la vérité, de la dangerosité et du risque de récidive, nous apparaît particulièrement à propos pour éclairer la question de la parole du sujet « criminel » dans la mesure où son écoute est le plus souvent orientée par des catégories à priori (parfois des préjugés). Dans notre travail, nous nous proposons de nous dégager des lectures actuarielles des paroles du « criminel » ; approche qui classe les énoncés dans des groupes diagnostiques qui finissent de plus en plus par devenir le « corpus delicti » de la dangerosité et du risque de récidive.

Dans la mesure où « toutes les choses du monde viennent à se mettre en scène selon les lois du signifiant, lois que nous ne saurions d'aucune façon tenir d'emblée pour homogènes à celle du monde »<sup>6</sup> nous chercherons à repérer ou est-ce que cette non homogénéité se manifeste dans les dires des sujets « criminels » et comment, ils choisissent de la traiter.

## Pourquoi lacanien? Parce que nous ne soutenons pas de « se laisser suggestionner par l'image, ni endormir par le signifiant mis en œuvre dans la parole »<sup>7</sup>.

Lacanien se réfère au fait que nous nous orientons des développements théoriques et cliniques de Jacques Lacan. Notre angle de travail est : Que veut dire « entendre » quand un sujet (« criminel ») nous parle ?

Cherchons-nous à entendre la vérité dans l'acte ? Ecoutons-nous des catégories à priori (à partir de considérations actuarielles, de théories psychiatriques ou criminologiques) plaquées sur les énoncés de l'auteur ? Cherchons-nous encore la preuve, le « corpus delicti », du passage à l'acte ? La psychanalyse se décale de ces modèles et tend à entendre dans les énoncés du sujet la position singulière de son être. Pour cela la psychanalyse lacanienne « se fie à ce que vous dites, on se fie aux mensonges que vous dites, on considère que les mensonges que vous dites sont plus précieux que toutes les vérifications qu'à l'occasion les analysants entreprennent »<sup>8</sup>.

Deux axes permettent de soutenir notre orientation : Soit l'origine même de l'enseignement de Jacques Lacan, dont il dit : « (...), c'est bien simple, elle est là depuis toujours, puisque le temps est né avec ce dont il s'agit. En effet, mon enseignement c'est tout simplement le langage, absolument rien d'autre »9. Et d'autre part, l'observation que le champ propre de la psychanalyse suppose « que le discours du sujet se développe

2

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Jacques Lacan, « *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité* », thèse de doctorat en médecin en 1932, paru au Seuil, 1975

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Jacques Lacan, « *Introduction aux fonctions de la psychanalyse en criminologie* », Ecrits, Paris Seuil, 1966, p.125-149 et « *Prémisses à tout développement possible de la criminologie* » , Autres Ecrits, Paris, Seuil, 2001, p. 121-130.

Francesca Biagi-Chai, « Lacan criminologue », Cause Freudienne n°79, 2011, p. 88
Jacques Lacan, Séminaire X, « L'angoisse », Champ Freudien, Seuil, 2004, p. 43-44

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Jacques-Alain Miller, « *Introduction à la lecture du séminaire L'Angoisse* », Cause Freudienne, n<sup>5</sup>8, p. 69.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Jacques-Alain Miller, « *L'Etre et le UN* », Cours nº2 du 26 janvier 2011, inédit, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Jacques Lacan, « *Mon enseignement* », Champ Freudien, Seuil, 2005, p. 37-38

normalement – ceci est du Freud – dans l'ordre de l'erreur, de la méconnaissance, voir de la dénégation »10 dès lors comment savoir quelle est la valeur de ce qui nous est dit ? Cette question touche à la question du réel (das Wirkliche) que Jacques-Alain Miller rappelle dans son cours de 2011 : « Dans la dimension des paroles, dans tout ce qui se charrie (dans une analyse) de récits, d'anecdotes, d'approximations, de vœux, de mensonges, - de demivérités – de repentirs, de soupirs, de paroles qui,(...), en définitive ont bien peu de valeur. Qu'est-ce qui dans tout ça, à la fin, qu'est-ce qui est réel ? »11. Dans les échanges de parole avec les sujets « criminels » qu'est-ce qui à la fin est réel (wirklich)?

A partir des dires, comment prescrire de l'échange (nature versus culture) là ou règne l'autisme (jouissance, pulsion de mort) ? Comment soutenir le sujet de l'acte à faire civilisation en usant du symbolique et en articulant, à sa manière, ces deux dimensions irréductibles, dont on ne peut s'extraire.

#### Avec qui ? Pas tout seul mais articulé à un groupe externe<sup>12</sup>.

Le groupe va travailler en articulation avec l'atelier de criminologie lacanien de Paris qui est conduit par Dario Morales, membre de l'ECF. L'atelier parisien travaille cette année 2012-2013 sur le thème de la « honte, la culpabilité, la responsabilité, l'innocence ». Nous nous articulerons à ce thème. Leur travail d'équipe est ponctué par 4 soirées publiques qui déclinent le thème de la honte sous plusieurs angles :

- Novembre 2012 : L'aveu sous le regard de la honte
- Février 2013 : La honte et l'embarras de l'être
- Avril 2013 : La honte et le temps de la culpabilité
- Juin 2013 : La hontologie de la responsabilité

Le groupe parisien nous propose de participer à la présentation de juin 2013. L'idée est également d'inviter des membres du groupe parisien à venir présenter leur travail en Valais.

#### Pour qui? Pour tous les acteurs intéressés.

L'atelier est ouvert à toutes les personnes travaillant dans le champ pénal, éducatif, criminologique, clinique ou encore pénitentiaire et ont a faire avec une personne privée de liberté en raison de passage à l'acte.

#### Quand, où et comment?

Le travail est conduit conjointement par René Raggenbass et Jacqueline Nanchen, membres de l'ASREEP-NLS. Les rencontres ont lieu à l'avenue du Grand Saint-Bernard 8, à Martigny, Villa des Magnolias dans la salle du sous-sol. Inscriptions : rene.raggenbass@hin.ch ou au 079 373 05 83

La participation est gratuite, les réunions ont lieu les 3èmes mercredi du mois mensuellement, de 18 h 30 - 20 h 00. Première rencontre le mercredi 21 novembre 2012. Une première proposition de lecture est jointe à cette annonce.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Jacques Lacan, Séminaire I, « les écrits techniques de Freud », Champ Freudien, Seuil, 1975, p.291.

Jacques-Alain Miller, « L'être et le UN », Cours n°1 du 19 janvier 2011, inédit, p.11.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> L'argument et le programme parisien sont annexés.